

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite

Titre : Favoriser l'arrachage de souches de plantes non indigènes

Initiante : Tatiana Taillefert

Certaines plantes non indigènes se propagent rapidement au détriment des espèces végétales locales. Elles sont un des facteurs directs du déclin de la flore indigène. Les plantes allogènes nuisent également à la faune à qui elles n'apportent souvent pas de nourriture, la faune étant adaptée aux espèces locales. Enfin d'autres plantes comme le thuya rendent la terre acide et inhospitalière pour la biodiversité.

Empêcher l'installation et freiner l'expansion des plantes allogènes est un objectif de la ville de Lausanne, raison pour laquelle elle soutient financièrement, parmi d'autres initiatives "nature", le remplacement de haies d'arbustes non indigènes par des haies d'arbustes indigènes. Les subventions de la ville, de CHF 200.- jusqu'à hauteur de CHF 10'000.- par projet, rencontrent un vif succès et le fonds de CHF 100'000.- ne suffit pas à répondre aux demandes. Pour l'année 2024 l'enveloppe est épuisée.

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030, le canton soutient également le remplacement des «haies exotiques». Toutefois la subvention cantonale prend uniquement en charge l'arrachage et le remplacement du laurier-cerise. La subvention qui s'élève à 60 fr. par mètre linéaire repose sur un forfait. Elle constitue une aide bienvenue aux coûts d'arrachage et de remplacement mais ne couvre pas la totalité des frais encourus.

Pour un,e Lausannois,e, le remplacement aujourd'hui d'un thuya par une plante favorable à la biodiversité demande de faire appel à ses frais à une entreprise de jardinage. Bien sûr, l'arrachage d'une souche peut se faire au moindre coût à la pioche et à la pelle mais cet effort est laborieux. Il existe toutefois une manière aisée d'enlever une souche : un trépied muni d'un palan (treuil, chaîne et crochet) permet de soulever sans peine une souche entourée d'une sangle. L'achat de ce dispositif est onéreux et son emploi ponctuel constitue un deuxième obstacle à une acquisition. C'est ainsi que pour des raisons financières ou d'effort physique, les propriétaires privés renoncent parfois à remplacer leur arbuste non indigène par un arbuste indigène.

Je pose la questions suivante à la Municipalité :

Est-ce que dans sa stratégie de remplacement d'arbustes allogènes par des arbustes indigènes, la ville de Lausanne peut mettre à la disposition du public un kit d'arrachage de souches comprenant un trépied en aluminium avec un treuil et des sangles?

